

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-DEP-002

**AVIS DES EXPERTS DELEGUES
de la Commission Espèces Protégées**

Art L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre de la demande : 2018-01508-041-002

Nom du projet : **Réhabilitation de la ligne 63kV Bessèges / Les Salelles**

Demande d'autorisation environnementale : non

Lieu des opérations

Département : 07et 38

Commune : Bessèges, Peyremale, Bordezac, Malbosc, Les Vans, Chambonas et Les Salelles

Bénéficiaire :

RTE

Motivations ou conditions :

Après un premier constat concernant la qualité globale de l'étude et l'exigence importante des mesures qui sont proposées pour préserver l'espèce Ciste de Pouzolz (*Cistus pouzolzii*), on peut regretter que d'autres espèces protégées ou liste rouge (flore ou faune) semblent négligées, alors que les données précises concernant leur présence étaient disponibles, pour la flore, au Conservatoire botanique du Massif Central. Toutefois, nous considérons qu'il s'agit d'espèces de milieux pionniers qui devraient être en mesure de recoloniser certaines zones de travaux si les conditions de chantiers sont favorables. On peut toutefois regretter que certaines de ces espèces n'aient pas été intégrées dans le protocole de translocation (elles ne sont pas protégées, mais elles sont très menacées).

On peut citer de même un certain nombre d'insectes, tels que la Magicienne dentelée (*Saga pedo*), espèce protégée, considérée comme vulnérable sur la liste rouge nationale. Les impacts du chantier étant relativement localisés, on peut espérer une recolonisation rapide par ces espèces, il conviendra toutefois d'éviter que les phases de défrichage aient lieu au printemps, période de reproduction de ces espèces. Ce principe sera aussi favorable aux populations d'oiseaux protégés qui fréquentent le site.

Les actions en faveur du Pin de Salzmann nous semblent bien proportionnées et la mesure compensatoire liée à la contribution à l'acquisition d'une surface de 24,8 ha. qui sera incluse dans l'ENS départementale du bois d'Abeau, est intéressante. Il nous semble toutefois important de préserver aussi un certain nombre de milieux pionniers qui abritent diverses

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



espèces menacées ou protégées. Dans ce but il pourra s'avérer utile de bien trier les matériaux lors des terrassements et d'étaler en surfaces les couches superficielles, qui abritent la banque de semences, en fin de chantier, d'éviter les reboisements trop systématiques. Le principe de tester le semis de Cistes de Pouzolz sur le site même du chantier si la récolte de semence est suffisante, serait intéressant.

Enfin, nous préconisons que les suivis qui sont programmés sur les transplantations de Ciste de Pouzolz, permettent de suivre aussi la recolonisation naturelle des zones perturbées par des travaux : terrassement, voir piste incendie.

Moyennant ces propositions d'ajustement, et le suivi des recommandations formulées dans l'avis du CBN, nous rendons un avis favorable sur ce projet.

**Par délégation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne
Rhône-Alpes**

Nom et prénom du délégataire :Hervé COQUILLART Vice-Président

Avis : Favorable

Fait le : 30 01 2021

Signature :